

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
[fasken.com](http://fasken.com)

Le 20 décembre 2024  
N° de dossier : 115805.00247/20273

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
[aturmel@fasken.com](mailto:aturmel@fasken.com)

## PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demandes de paiement de frais de la FCEI  
HQTD - DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS D'HYDRO-QUÉBEC  
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 ET 2025) ET DE  
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉE 2025-2026)  
R-4270-2024 – Phases 1 et 2**

Chère Consœur,

Conformément au Guide de paiement de frais des intervenants 2020, la FCEI demande respectueusement à la Régie le remboursement de ses frais pour sa participation aux phases 1 et 2 du dossier cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Deux formulaires de demande de paiement de frais de la FCEI;
- Deux affidavits signés; et
- Deux factures (#001253 et #001254) et reçus d'Antoine Gosselin consultant inc.

La FCEI soumet respectueusement que sa participation à ces étapes du dossier aura été utile et pertinente et demande à la Régie de lui accorder le remboursement de l'ensemble de ses frais, tels que réclamés.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/dd  
p.j.

